



CONTRAT DE SAILLIE SAISON 2024 IAC



IRISH COFFEE DE VALDI (Selle Français produisant SF et OC)

**Je soussigné(e):**

NOM Prénom :.....

Raison sociale :.....

Adresse :.....

.....

E-mail :.....

Téléphone :.....

**Réserve une saillie de l'étalon IRISH COFFEE DE VALDI pour la jument :**

NOM :.....

Numéro SIRE :.....

Race :.....

Née le :..... Père :.....

Mère :..... Père de mère :.....

**Lieu de l'insémination :**

Nom du centre.....

Vétérinaire /inséminateur :.....

Adresse du centre où la semence sera envoyée :.....

.....

E-Mail du centre :.....

Téléphone : .....

**Conditions générales :**

*Tous les tarifs sont donnés TTC*

\*Le montant de la réservation de la saillie est de 200€, il est à régler avec l'envoi du présent contrat, avec 60€ de frais techniques + frais d'envoi de la semence de 120 euros, soit 380 euros TTC par chèque ou virement bancaire.

\*Le solde de la saillie est de 500€ TTC. Le chèque doit être fait lors de la réservation et envoyé avec le présent contrat. Il sera encaissé le 1/10/2024 SAUF si l'éleveur fait preuve par une attestation vétérinaire certifiée que la jument nommée par le contrat est restée vide.

\*L'éta lonnier demande aussi un test génétique de la poulinière concernant le wffs. Un résultat négatif est nécessaire afin de profiter des conditions de saillie de ce contrat, Irish étant porteur du gène il est inutile de croiser avec une jument porteuse et risquer un poulain malade.

\* La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception et règlement des éléments cités ci-dessus.

\*L'envoi des paillettes (3 doses de 6 paillettes) se fera alors dans un délai de 5 jours dans le centre de mise en place cité dans le contrat. Les commandes doivent se faire du lundi ou vendredi avant 10 h au 0666317173 PAR SMS uniquement (une majoration de 15 euros est demandée pour un envoi le samedi). Les conditions d'envoi par une entreprise de transport ne dépendant pas de l'élevage de Valdi nous déclinons toute responsabilité en cas de problème.

\*L'utilisation de ces paillettes est strictement réservée à la poulinière mentionnée dans ce contrat. En cas de changement de poulinière, d'utilisation pour d'autres juments supplémentaires, de gestations multiples, de transfert d'embryons, l'éleveur s'engage à informer le plus rapidement possible l'éta lonnier afin que de nouveaux contrats puissent être réalisés avec règlement des dus selon les cas afin de valider la saillie. En cas contraire l'éleveur s'expose à des poursuites judiciaires.

\*Les paillettes restantes en fin de saison restent la propriété de l'élevage de Valdi, elles pourront être conservées par l'éleveur s'il souhaite réutiliser la semence pour de nouvelles saillies qui devront faire l'objet de nouveaux contrats (le nombre de paillettes restantes, le lieu et la personne détenant ces paillettes devront être alors signalés en fin de saison). Les paillettes restantes peuvent aussi être renvoyées à Eurogen par le centre de mise en place.

\*Si la jument constatée pleine au 1/10/2024 ne donne pas naissance à un poulain en 2025, un report total de la saillie pourra être fait sur la même jument, seuls les frais techniques et les frais d'envoi si nécessaire seront à régler selon un contrat de saillie 2025. 1 seul report en 2025 est prévu par le présent contrat.

Le présent contrat doit être rempli et signé en 2 exemplaires, 1 gardé par l'éleveur et 1 envoyé à Céline FAURE CURT, élevage de Valdi, le petit champ Guérin 86300 Valdivienne accompagné des règlements attendus (chèques à l'ordre de Céline Faure-Curt) et de l'attestation du résultat de l'analyse génétique pour le wffs. Il est entendu que ce contrat n'inclue pas les frais vétérinaires, les frais de mise en place, inséminations et pensions dont l'éleveur devra s'acquitter auprès de son centre. De même qu'il ne donne aucune garantie de résultat.

Fait en 2 exemplaires,

A .....le .....

Signature de l'acheteur :

L'élevage de Valdi